

Les femmes ont besoin de logements sécuritaires, stables et financièrement abordables: une étude du logement social, privé et coopératif à Winnipeg

RÉSUMÉ

Des preuves de plus en plus nombreuses existent à l'effet que les femmes à faible revenu ont des besoins importants sur le plan du logement, qu'elles sont davantage exposées à l'obligation de vivre dans des milieux peu sûrs ou malsains et qu'elles nécessitent un soutien spécifique pour accéder à des logements stables, à prix abordables¹. Cet état de fait est le produit de la forte incidence de pauvreté chez les femmes; une Canadienne sur cinq vit dans la pauvreté.² Les taux de pauvreté sont plus élevés chez les femmes autochtones, membres de minorités visibles, immigrantes ou réfugiées, handicapées,

âgées ou jeunes.³ Cette population a donc plus de difficultés à trouver des logements à prix abordables et à assumer le coût du loyer.

La crise du logement au Canada a été associée au retrait du gouvernement fédéral du dossier du logement en 1990.⁴ Le taux de ménages à chef féminin qui sont locataires et qui consacrent 30 % et plus du revenu familial au logement est passé de 38 % à 47 % entre 1980 et 1995 et les familles à chef féminin comptent pour 45 % des ménages canadiens pour qui le logement est une préoccupation importante.⁵ En raison du retrait du financement fédéral, le logement social au Manitoba n'a pas connu d'expansion et le nombre total de logements en location pour personnes à faible revenu a diminué.⁶ De plus, la

¹ Rude, Darlene et Kathleen Thompson (2001) *Left in the Cold: Women, Health and the Demise of Social Housing*, Winnipeg : Centre d'excellence pour la santé des femmes – région des Prairies, www.pwhce.ca; Reitsma-Street, Marge et al. (2001), *Housing Policy Options for Women Living in Urban Poverty: An Action Research Project in Three Canadian Cities*, Ottawa : Condition féminine Canada; Kappel Ramji Consulting Group. (2002) *Common Occurrence: The Impact of Homelessness on Women's Health Phase II: Community Based Action Research Final Report*, Sistering, Toronto.

² Morris, Marika *Women and Poverty Factsheet*, l'Institut canadien de recherches sur les femmes, 2002, téléchargé le 7 décembre 2003.

³ Donner, Lissa. (2002) *Women, Income and Health in Manitoba: An Overview and Ideas for Action*, Winnipeg : Women's Health Clinic.

⁴ Rude et Thompson, 2001, p. 5.

⁵ SPR Associates, 1997 et SCHL 2000c, cités par Kappel Ramji Consulting Group, 2002, p. 108.

⁶ Strauss, dans Social Planning Council of Winnipeg. (2001) *A Community Plan on Homelessness and Housing in Winnipeg*, Winnipeg. Téléchargé en novembre 2002. http://www.spcw.mb.ca/reference/doc_complan.pdf. p. 48.

liste d'attente pour les immeubles du Bureau de logement du Manitoba a augmenté de 93 %, de 2000 à 2003; présentement, il y a 3033 personnes en attente d'un logement locatif subventionné à Winnipeg.⁷

En réponse à la pénurie de logements, le gouvernement fédéral s'est à nouveau engagé dans le dossier du logement en 2003. Les gouvernements fédéral et provincial ont mis sur pied le Programme de logement à prix abordable (PLPA) et alloué 50 millions de dollars à des programmes de logement au Manitoba; la Ville de Winnipeg a également débloqué 17,5 millions de dollars.⁸

Le PLPA ne reconnaît nullement les besoins particuliers des femmes liés aux rapports sociaux entre les sexes. De plus, les femmes à faible revenu étant plus souvent locataires, le PLPA ne répond pas de façon adéquate aux besoins des femmes puisque seulement un seul de ses quatre volets s'adresse aux locataires. Les autres volets s'adressent aux propriétaires de maisons. La recherche présentée dans ce document démontre qu'une analyse des programmes de logement, tel que le PLPA, réalisée sous l'angle des rapports sociaux entre les sexes, permettrait de se pencher sur les questions d'égalité matérielle ou de résultats équitables pour les femmes. Les politiques et les programmes de logement qui intègrent « une optique tenant compte des

différences entre les sexes et de la diversité » cherchent à déterminer si les nouvelles constructions domiciliaires répondent aux besoins des femmes, et dans le cas du PLPA, mettent en lumière la nécessité de fournir des logements aux locataires à faible revenu, puisque les femmes se retrouvent plus souvent dans la position de locataires. La protection contre la violence et l'accès aux garderies font également partie des considérations liées spécifiquement aux rapports sociaux entre les sexes. Une liste de vérification à des fins d'analyse axée sur les rapports sociaux entre les sexes à l'intention des concepteurs de programmes de logement et des décideurs figure à l'Annexe D.

L'ÉTUDE

Puisque les coûts de logement représentent chez les femmes une part importante de leurs dépenses personnelles et que de bonnes politiques de logement constituent un élément clé dans la réduction de la pauvreté chez les femmes, cette étude a pour objectif d'informer les gouvernements, les décideurs et les dirigeants des communautés des modèles et des pratiques en matière de logement qui répondent le mieux aux besoins des femmes, et de les informer des pratiques qui n'y répondent pas. Le rapport documente les effets que produisent diverses politiques de logement sur la santé et le bien-être, la sécurité économique et les habiletés des femmes de Winnipeg. Nous avons mené trois groupes de discussion composés de 29 femmes vivant dans des logements du marché résidentiel privé, dans des logements publics et dans des logements coopératifs. Nous avons eu des

⁷ Strauss dans SPCW, 2001, p. 49 et Mindell, Tannis, sous-ministre des Services à la famille et Logement, Correspondance personnelle du gouvernement du Manitoba, 4 juillet 2003. Lettre à Sid Frankel, président, Social Planning Council of Winnipeg.

<http://gov.mb.ca/fs/housing/ahi.fr.html>.

⁸ <http://www.gov.mb.ca/fs/housing/ahi.fr.html>.

entretiens avec des femmes qui vivent sans conjoint, au seuil ou en dessous du seuil de la pauvreté. Les besoins des femmes nécessitant des logements avec services de soutien, notamment qui combinent au logement des services de soutien social ou des services de soutien-santé, ne sont pas abordés dans le cadre de cette recherche.

RÉSULTATS CLÉS

1) **La sécurité** – Pour les participantes de l'étude, la sécurité constituait la première préoccupation en situation de recherche d'un logement. Cette position n'est pas surprenante puisque de nombreuses femmes ont vécu de la violence au foyer et que selon les études, les femmes demeurent plus souvent dans des situations dangereuses en raison des difficultés qu'elles éprouvent à trouver un autre logement⁹. Les femmes avec qui nous avons échangé nous ont dit avoir vécu du harcèlement sexuel de la part de propriétaires d'immeubles privés. La présence de dispositifs de sécurité, comme des lumières-détecteurs de mouvements et des caméras, dans les cages d'escaliers et les ascenseurs constituait un élément rassurant pour les participantes. Les femmes bénéficiaires d'aide sociale ne reçoivent aucune allocation pour les coûts de services téléphoniques, à moins d'avoir subi antérieurement de la violence conjugale, et plusieurs femmes ne pouvaient se permettre une ligne téléphonique. Une telle situation est problématique puisque le téléphone est un moyen de

communication important qui dépanne en situation d'urgence et réduit l'isolement.

2) **Le coût des loyers** – Le coût des loyers influe grandement sur la capacité des femmes à se procurer d'autres nécessités, comme la nourriture et les médicaments. L'argent prévu pour l'achat de vêtements et de nourriture est utilisé pour payer le loyer. Les femmes à faible revenu sont plus à risque de se retrouver sans abri ou dans des logements du marché privé qui ne répondent pas aux normes parce qu'elles ne peuvent se permettre un logement adéquat. Elles doivent affronter des éléments qui constituent un risque à leur santé, comme la présence de moisissure et de rongeurs, et risquent de se retrouver à la rue si leur logement est condamné par le Service de la santé et de la sécurité.

3) **Les femmes ne connaissent pas leurs droits** – Les femmes ne savent pas que l'aide sociale rembourse le coût exact des services (chauffage, éclairage, eau) sous présentation des comptes pertinents. Elles croyaient n'être admissibles qu'au montant estimé pour ces services. Les femmes locataires de logements privés avaient de la difficulté à obtenir la collaboration des propriétaires quand des réparations s'imposaient.

4) **Des logements stables et sécuritaires** – Quarante-quatre pour cent des femmes vivant dans des unités de location et des logements publics avaient vécu un déménagement au cours des deux

⁹ Kappel Ramji Consulting Group, 2002.

dernières années. La lutte constante qu'elles doivent mener pour trouver des logements adéquats, à prix abordable, est un facteur perturbateur dans leur vie et dans celle de leurs enfants, si elles en ont. Des études révèlent que trente pour cent des enfants pauvres ont changé d'école trois fois avant d'atteindre l'âge de 11 ans, par opposition aux dix pour cent relevé chez les enfants mieux nantis. Cette situation a un impact énorme sur l'éducation et les appuis sociaux de ces enfants.

Les femmes nous ont dit avoir besoin de services dans leur quartier, tels des cliniques communautaires et des groupes de femmes. Le fait d'avoir un logement stable contribue à la sécurité des femmes, nous ont-elles dit, puisque le fait de connaître ses voisins contribue, de façon vitale, à la création d'appuis sociaux, à la prévention du crime et à l'émergence d'une communauté solide.

- 5) **Les femmes et la prise de décision selon une approche participative** – Les femmes avec qui nous avons parlé avaient de nombreuses idées quant à la façon d'améliorer leur situation de logement. Les femmes vivant dans des unités privées et des logements publics ne connaissaient pas l'existence des moyens dont elles disposaient pour participer à la gouvernance de leur immeuble locatif, comme les associations de locataires.
- 6) **Les femmes et le logement coopératif** – Les femmes vivant dans des logements coopératifs nous ont dit qu'elles se sentaient en

sécurité dans leur immeuble en raison des dispositifs de sécurité en place et du fait qu'elles connaissaient un grand nombre de leurs voisins. Les femmes de l'immeuble à logements coopératifs qui ont reçu une subvention nous ont dit que cet apport d'argent les a beaucoup aidées à devenir financièrement autonome. La politique de fixer le coût du loyer à 25 % de leur revenu leur permettait d'acheter de la nourriture adéquate et des médicaments. Soixante-quinze pour cent des femmes avec qui nous avons discuté se sont identifiées comme des personnes ayant un handicap. Ce taux élevé de femmes handicapées témoigne de la capacité des coopératives à créer un environnement accessible. Les femmes ont signalé qu'elles appréciaient pouvoir participer aux décisions concernant la coopérative si elles le désiraient. Le fait de pouvoir voter signifiait pour elles que leurs idées pouvaient être officiellement prises en considération. Les femmes qui participaient à la vie de leur coopérative acquéraient des habiletés d'organisation, de communication et de leadership.

RECOMMANDATIONS CLÉS

- 1) **Élaborer des options en matière de logements à prix abordables pour les femmes à faible revenu :** Pour que les femmes puissent bénéficier de plusieurs options en matière de logement, elles doivent avoir accès à des logements du

marché privé, des logements publics et des logements coopératifs, à prix abordable. Les nouveaux projets domiciliaires doivent être élaborés et gérés en intégrant, de façon significative, la rétroaction des femmes mêmes et bénéficier de ressources et d'un soutien adéquats. Puisque ce sont les femmes qui constituent la majorité des locataires, les nouveaux projets domiciliaires doivent être construits de façon à répondre aux besoins des femmes locataires à faible revenu et à éliminer les listes d'attente des coopératives et des unités de logement public.

2) **Intégrer une optique axée sur les rapports sociaux entre les sexes dans toutes les politiques et tous les programmes :**

En raison des sections 15 et 28 de la Charte canadienne des droits et libertés¹⁰, des engagements du Canada dans le cadre du Programme d'action de Beijing¹¹ et du Plan fédéral pour l'égalité des sexes¹², tous les paliers gouvernementaux doivent adhérer au Plan fédéral pour l'égalité des sexes et intégrer une optique axée sur les rapports sociaux entre les sexes à tous les nouveaux projets domiciliaires au Manitoba. La politique mettant d'avant l'analyse axée sur les rapports sociaux entre les sexes est une approche systématique qui utilise une « optique tenant compte des

¹⁰

http://canada.justice.gc.ca/Loireg/charte/const_fr.html

¹¹ http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/b5_factsheets/b5_factsheets_1_f.html

¹² http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/066261951X/index_f.html

différences entre les sexes et de la diversité » dans l'élaboration de politiques et de programmes gouvernementaux efficaces et efficients. Les décideurs et les concepteurs de programmes de tous les paliers gouvernementaux doivent être formés à cette approche.

La province du Manitoba et la Ville de Winnipeg doivent élaborer et mettre en œuvre des politiques tenant compte des rapports sociaux entre les sexes, et ce au sein de tous leurs services. L'absence de politiques provinciales et municipales officielles axées sur une telle approche signifie que les efforts nécessaires pour assurer une égalité significative entre les sexes ne sont pas exercés au Manitoba et à Winnipeg.

Un exemple de guide d'analyse tenant compte des différences entre les sexes et de la diversité à l'intention des concepteurs de programmes de logements et des décideurs figurent à l'Annexe D.

3) **Intégrer l'approche participative pour la prise de décisions dans l'élaboration et la gestion de tous les aspects des politiques et des programmes de logement :**

Des mécanismes assurant la participation des femmes à faible revenu de divers antécédents dans la prise de décision doivent être intégrés dans l'élaboration et la gestion de tous les aspects des politiques et des programmes de logement, et ce de l'établissement des priorités pour les nouveaux projets d'habitations à la gouvernance quotidienne des

complexes domiciliaires. Les interlocutrices qui participent à la prise de décisions doivent être formées de façon adéquate et donc avoir accès à des formations et à des ressources de soutien comme des allocations pour les services de garderie et les soins aux personnes dépendantes.

4) Soutenir les femmes à faible revenu afin qu'elles puissent atteindre une autonomie financière et bénéficier d'une sécurité sur le plan du logement :

Les politiques d'aide sociale et d'aide aux handicapés doivent faire l'objet d'une restructuration pour satisfaire les besoins de base des bénéficiaires en matière de logement. Au chapitre de l'aide sociale et de l'aide aux handicapés, la hausse de 20 \$ par mois accordée en janvier 2004 aux couples n'ayant pas d'enfants, aux célibataires et aux personnes recevant une aide aux personnes handicapées ne suffit pas à rattraper les douze années au cours desquelles il n'y a eu aucune augmentation. Les bénéficiaires d'aide sociale et d'aide aux handicapés vivant dans des logements locatifs privés doivent recevoir des allocations de loyer qui équivalent au coût des loyers du marché et des fonds suffisants pour couvrir les coûts d'une ligne téléphonique et des médicaments en vente libre. L'obligation de se présenter annuellement imposée aux personnes handicapées est une procédure inutile qui doit être éliminée.

De plus, il faut mettre en place d'autres appuis permettant aux

femmes de demeurer dans leur quartier, de trouver un logement qui répond à leurs besoins et de les aider à défendre leurs droits en tant que locataires. Il faut accorder aux groupes communautaires les fonds nécessaires pour leur permettre d'aider les femmes à faible revenu à trouver des logements de bonne qualité, à prix abordable.

5) Pousser les recherches

Les femmes qui vivaient dans des logements coopératifs nous ont dit que le fait d'avoir un logement stable, adéquat et à prix abordable contribuait à l'amélioration de leur santé et de leur situation financière et à l'acquisition de nouvelles habiletés. Toutefois, il existe très peu d'information concernant l'élaboration de politiques qui pourraient vraiment répondre aux besoins des femmes de diverses populations, comme par exemple les femmes autochtones, les mères monoparentales, les immigrantes, les réfugiées et les aînées. De nouvelles recherches sont donc nécessaires pour approfondir davantage le chemin qu'il faut faire pour mettre en place des politiques de logement qui soutiennent et autonomisent les femmes dans toute leur diversité, pour qu'elles puissent accéder à une sécurité financière, améliorer leur santé et acquérir d'autres compétences.

Pour la liste complète des recommandations, veuillez vous référer à la version intégrale du rapport, publié sur le site www.pwhce.ca.